Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
VICKY LAVOIE	2018034	Le 09 janvier 2020
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie le coffre aux trésors		(506) 580-0909
Adresse		
48 rue Edgar Saint-Basile NB E7C 1P1		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Pascale Dumont-Levesque	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio et de la routine quotidienne. *Ne pas oublier que les jeux à l'extérieur ont lieu pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants sont présents et si les conditions météorologiques le permettent. Sauf dans l'un des cas suivants : (i) le refroidissement éolien est inférieur à -20 °C, (ii) la température est inférieure à -20 °C

original signé par
Pascale Dumont-Levesque — Le 09 janvier 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Vicky Lavoie — Le 09 janvier 2020

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date